



COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE PROCÈS VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical

- 1- Nouveaux délégués au sein du Comité Syndical
- 2- Gestion du personnel
- 3- Budget – finances
- 4- Autorisation de lancer et signer des marchés publics
- 5- Conventions
- 6- Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite : avis du Comité Syndical sur le choix des bénéficiaires
- 7- Questions diverses



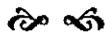
Le Comité syndical s'est réuni le jeudi 22 Septembre 2016 à 13h30, sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée



Madame la Présidente constate le respect du quorum, à l'issue de l'appel nominal des membres délégués et déclare la présente séance ouverte.

Secrétariat de séance : Madame Annic DESSAUX



Approbation du dernier compte-rendu du Comité Syndical

Le compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical est validé à l'unanimité.

Nouveaux délégués au sein du Comité Syndical

La Présidente évoque l'arrivée d'un nouveau délégué. Elle précise que Monsieur MINEL, remplace Monsieur DELMAS, pour représenter la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois ;

La Présidente indique que par délibération du 22 février 2016, la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen a décidé d'intégrer le Syndicat Mixte Numérique. Elle propose au Comité Syndical de délibérer sur l'installation de Monsieur HERBET et Monsieur GUTIERREZ.

Ces installations sont adoptées à l'unanimité.

Gestion du personnel

La Présidente présente les circonstances qui ont justifié le recrutement d'un responsable comptable et budgétaire et souligne l'importance de ce poste. Elle indique qu'un régime indemnitaire correspondant à ce poste est également à mettre en place et que le tableau des effectifs doit être mis à jour. La Présidente propose que la responsable comptable et budgétaire vienne se présenter lors d'une prochaine séance.

Le régime indemnitaire et le tableau des effectifs sont adoptés à l'unanimité.

Budget-finances

Madame VOGEL présente le dossier relatif à la souscription d'emprunts à long terme et précise qu'une simulation de financement du projet du SMN76 sera également demandée à la Banque Postale. Elle fait la distinction entre les emprunts relatifs à la fibre dont la durée est d'une quinzaine d'années et ceux relatifs à la montée en débit dont la durée est de dix ans. Une étude sur les offres proposées sera menée en lien avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage de Seine-Maritime Numérique.

La Présidente rappelle que des simulations ont été faites avec des taux plus élevés que ceux actuellement sur le marché. Elle estime préférable de prévoir des taux plus élevés pour être agréablement surpris au final. Actuellement en phase de négociation, la Présidente demande aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à contracter des emprunts sur le long terme car les travaux réalisés sur les différents territoires engendrent des besoins financiers auxquels il va falloir répondre.

Monsieur LEGER s'interroge sur les différentes propositions qui impliquent à chaque fois des taux variables. Il estime par ailleurs qu'il serait judicieux de contracter rapidement afin de bénéficier de taux bas et fixes.

Madame VOGEL lui répond que seule une analyse financière fine permettra de choisir un emprunt avec taux fixe, variable ou mixte.

Madame la Présidente rappelle que la Caisse des Dépôts et Consignations a répondu à hauteur de 27 millions puis s'engage à souscrire à la proposition la plus avantageuse pour le Syndicat. Elle développe l'idée que des taux variables sont parfois plus avantageux, pour autant, elle indique qu'elle ne souscrira pas à des emprunts à taux variables non capés. Elle indique également que les banques ne demandent pas de cautionnement.

Madame DE CINTRE demande si les membres du Comité Syndical auront l'occasion de délibérer sur les montants définitifs des offres proposées.

Madame la Présidente souligne qu'une délégation lui a déjà été donnée au moment de la constitution des instances de Seine-Maritime Numérique, que les emprunts ont été votés et que les travaux sont actuellement en cours. Elle rappelle que ces délibérations sont présentées dans un souci de transparence et permettent de rendre compte aux membres du Comité Syndical. Madame la Présidente propose qu'un état détaillé soit transmis aux membres du Comité Syndical une fois l'emprunt contracté.

L'autorisation de souscrire à des emprunts à long terme est adoptée à l'unanimité.

Changement d'instruction budgétaire et comptable – Budget principal du SMN76

Madame LUCOT-AVRIL explique que, pour des raisons pratiques, le Syndicat souhaite changer de nomenclature et passer de la M52 à la M14.

La délibération relative au changement d'instruction budgétaire est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement au budget annexe du SMN76

Madame VOGEL indique aux membres du Comité Syndical que cette délibération permettra à Seine-Maritime Numérique de poursuivre son activité dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2017.

L'autorisation d'engager et de liquider des dépenses d'investissement au Budget annexe du SMN76 est adoptée à l'unanimité.

Indemnité de conseil au comptable public

Madame la Présidente rappelle que le versement de cette indemnité est facultatif mais qu'il est réalisé chaque année.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Autorisation de lancement et signature de marchés publics

Monsieur HOGUET annonce que les territoires du Bosc d'Eawy et des Trois Rivières se sont inscrits dans un programme de montée en débit radio. Pour le démarrer, il convient d'autoriser le lancement et la signature du marché relatif à la construction de sites de montée en débit radio.

Monsieur HOGUET présente ensuite l'intérêt de la délibération d'autoriser le lancement et la signature d'un marché portant sur l'assistance à maître d'ouvrage pour le volet technique.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité

Conventions portant utilisation des infrastructures existantes

Madame LUCOT-AVRIL souligne qu'à l'origine, le Syndicat Mixte devait construire 800 kilomètres de réseaux. Depuis, la réglementation de l'ARCEP a été modifiée et désormais

seuls 190 kilomètres de réseaux seront à construire, le reste devant être loué. Madame la Présidente précise que la première convention permettra au Syndicat d'utiliser des infrastructures déjà existantes dans le cadre d'une location et la seconde convention permettra au Syndicat de louer ses infrastructures aux opérateurs radio.

Monsieur TRASSY-PAILLOGUES s'interroge sur un texte de Seine-Maritime Numérique qui mentionnait « afin de ne pas concurrencer Infosat, le projet ne prévoit pas de réaliser de montée en débit sur les zones où 75% des lignes au moins sont couvertes par l'opérateur Infosat ». Il demande si ce principe est toujours valable.

Monsieur DEMAILLY estime que ce paragraphe provient du dossier FSN de 2013, il confirme que ce principe reste vrai en ce qui concerne la montée en débit.

Madame la Présidente réaffirme l'importance de respecter le cahier des charges de la Mission Très Haut Débit. Elle assure que si l'un des critères n'est pas respecté, Seine-Maritime Numérique pourrait perdre l'ensemble des subventions auxquelles il pourrait prétendre.

Ces deux conventions sont adoptées à l'unanimité

Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite : avis du Comité Syndical sur le choix des bénéficiaires

Neuf dossiers de subventions sont présentés aux membres du Comité Syndical. Seuls cinq remplissent les critères énoncés dans la délibération n°2015-06-02 du Comité Syndical du 13 février 2015.

Monsieur DEMAILLY informe les membres du Comité Syndical qu'ils peuvent communiquer les coordonnées du Syndicat aux usagers afin qu'ils aient l'assurance qu'ils sont éligibles à cette subvention avant d'entamer leurs travaux.

Par ailleurs, il informe les membres du Comité Syndical qu'un opérateur satellite qui a connaissance du mécanisme de subvention sous certaines conditions, transmet le formulaire à ses clients.

Monsieur FAUVEL dit être sollicité par la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer qui est dépourvue d'accès à internet. S'agissant d'une commune de l'agglomération de Dieppe, elle se trouve sur une zone AMII et Seine-Maritime Numérique ne peut intervenir. Dans ce cadre, que peut-il répondre ?

Madame LUCOT-AVRIL comprend la situation mais souligne que cette commune n'est pas membre et donc n'est pas prévue dans les statuts. Elle encourage les élus à délibérer sur la mise en place d'une convention.

La délibération sur les aides à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur LEFEBVRE s'interroge, dans le cadre de la montée en débit, sur une éventuelle redevance d'occupation dans le cas d'utilisation de sites appartenant aux communes.

Madame la Présidente indique que ce point n'est pas prévu par les statuts et souligne que si le Syndicat verse cette redevance aux collectivités concernées, elle demandera une participation majorée par le montant de cette redevance à ses membres.

Madame DESSAUX informe les membres du Comité Syndical qu'une semaine du numérique est organisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine du

24 au 30 septembre. Les informations se trouvent sur le site de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur LEGER aborde une éventuelle extension de la zone d'activité de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles (CCME). Les techniciens de Seine-Maritime Numérique lui ont expliqué que si la CCME souhaitait installer de la fibre, elle le pouvait, que cela faciliterait l'arrivée de la fibre mais que le réseau n'arriverait pas plus rapidement. Monsieur LEGER fait remarquer l'investissement de la CCME pour l'avenir et demande si ce dernier pourrait être pris en charge en partie par la Communauté de Communes et en partie par le Syndicat.

Madame la Présidente rappelle que l'investissement est collectif. Elle propose que Monsieur LEGER reprenne contact avec les techniciens afin qu'une étude fine soit lancée et que des explications claires soient données.

Monsieur FAUVEL dit que les entreprises placées près des NRO ne semblent pas intéressées par les tarifs proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00..



La Présidente de
Seine-Maritime Numérique,

Virginie LUCOT-AVRIL

La secrétaire de séance,

Annic DESSAUX

PV Comité syndical du 22 septembre 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20160922-PVCS122209-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2016